

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon

**Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU-H
Projet photovoltaïque Solarize**

Communes de Décines-Charpieu et de Vaulx-en-Velin

Du lundi 7 juillet 2025 à 9 heures au mardi 9 septembre 2025 à 16 heures

Par délibération en date du 23 juin 2025, le Conseil de la Métropole de Lyon a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H), sur les communes de Décines-Charpieu et de Vaulx-en-Velin, concernant le projet photovoltaïque Solarize.

L'Ecopôle la Rize est un site d'industrie verte, occupant une surface totale de plus de 20 ha, qui regroupe des activités de stockage et de valorisation de déchets de matières organiques. Il est situé en entrée d'agglomération et en bordure de la rocade Est sur le territoire des communes de Décines-Charpieu et Vaulx-en-Velin.

Le projet Solarize consiste en la création d'une couverture des activités présentes sur le site de l'Ecopôle la Rize par des hangars photovoltaïques. Cette couverture, d'une surface estimée à 15 ha environ, s'effectuera sur des parcelles déjà artificialisées et exploitées.

Le classement au PLU-H opposable de la Métropole de Lyon des parcelles concernées, situées au droit des deux secteurs de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) « Le Machet » Nord et Sud, ne permet pas la construction des hangars photovoltaïques.

La Métropole de Lyon a donc décidé d'engager une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU-H, au titre de l'article L 300-6 et des articles L 153-54 et suivants du code de l'urbanisme, portant essentiellement sur l'adaptation des règles du PLU-H, et notamment des STECAL.

Préalablement à cette mise en compatibilité, la Métropole de Lyon mènera une actualisation de l'évaluation environnementale du PLU-H, et organise une concertation préalable relative à cette mise en compatibilité du PLU-H, en application des articles L 103-2 et L 103-3 du code de l'urbanisme.

Cette concertation préalable se déroulera **du lundi 7 juillet 2025 au mardi 9 septembre 2025 inclus**.

Un dossier sera mis à la disposition du public, et pourra être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels au public :

- à l'Hôtel de la Métropole de Lyon, service Planification, niveau 2, 20 rue du Lac à Lyon 3ème,
- à la Mairie de Décines-Charpieu, mairie annexe, 8 place Henri Barbusse,
- à la Mairie de Vaulx-en-Velin, direction du développement urbain, service urbanisme, 15 rue Jules Romains.
- sur le site internet de la Métropole de Lyon : www.grandlyon.com.

Pendant cette période de concertation, le public disposera de différents moyens pour faire connaître ses observations :

- en les signant dans un des cahiers accompagnant le dossier de concertation à la mairie annexe de Décines-Charpieu, au service urbanisme de la Mairie de Vaulx-en-Velin, et à l'Hôtel de Métropole,
- en les signant sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à la concertation à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/projet-solarize-ecopole-grandlyon>,
- en envoyant un courriel à l'adresse électronique : projet-solarize-ecopole-grandlyon@mail.registre-numerique.fr,
- en les adressant par écrit à la Métropole de Lyon, délégation urbanisme et mobilités, direction de la planification et des stratégies territoriales, service Planification, 20 rue du Lac, CS 33569, 69505 Lyon Cedex 03.

Cette concertation fera ensuite l'objet d'un bilan qui sera présenté à l'organe délibérant de la Métropole de Lyon. Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique dans le cadre de la procédure de la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU-H.

Le Président de la Métropole de Lyon

Bruno BERNARD